

UTILISATION ET ENTRETIEN DES VOLETS ROULANTS

Le volet roulant et ses éléments ont été conçus de manière à ne pas être durablement déformés lors d'une utilisation appropriée.

Respecter les recommandations du fabricant lors de l'utilisation du produit.

L'utilisation de volet roulant est possible aux températures entre 25°C et +45°C.

Ne pas utiliser le volet roulant lorsque le tablier est givré.

Ne pas faire fonctionner en continu le volet roulant équipé d'un moteur électrique pendant plus de 4 minutes à la fois.

En activant le volet roulant, dans son périmètre, c'est –à-dire directement sous le tablier, il ne doit pas y avoir d'objets ni de personnes pouvant perturber son fonctionnement. Après une ouverture complète du volet roulant, sa lame finale ainsi que son joint doivent toujours rester dans les coulisses latérales.

Les volets roulants sont levés grâce aux : systèmes d'entraînement électro-mécaniques qui peuvent être équipés de mécanisme d'ouverture d'urgence (la manivelle avec crochet fournie avec le volet roulant n'est à utiliser que pour des cas urgents - il n'est pas possible d'utiliser la manivelle couramment en tant que système d'entraînement principal) ; aux systèmes d'entraînement manuel de type sangle, corde, treuil de type Cardan ou au ressort d'auto-enroulement du tablier.

Afin d'éviter le risque de blocage du tablier en le baissant (p.ex. après la période de construction de la maison), enlever toutes les salissures des joints brosses situés dans les coulisses latérales des volets roulants. L'utilisateur doit p.ex. effectuer un cycle entier de montée et de descente de volet roulant au moins 8 fois par mois.

Effectuer des opérations de contrôle et d'entretien au moins tous les trois mois conformément à la présente notice. Les opérations d'entretien de base peuvent être effectuées par l'utilisateur sans agréments particuliers. Ces opérations consistent à enlever les grains de sable et d'autres impuretés du tablier et de l'intérieur des coulisses susceptibles d'entraîner des rayures des éléments du volet roulant et à contrôler visuellement l'état général du volet, à vérifier si tout est au complet et si tous les éléments de la structure fonctionnent correctement.

En cas de volets roulants équipés de moustiquaires, les chambres de glissement de la moustiquaire dans les coulisses doivent être nettoyées au minimum une fois par mois. Le non-respect des consignes peut entraîner une fermeture inappropriée de la moustiquaire en position basse et ralentir la montée de la moustiquaire après l'avoir complètement débloquée.

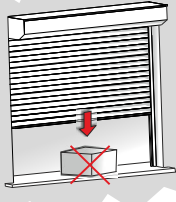


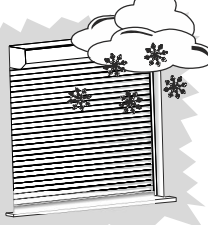
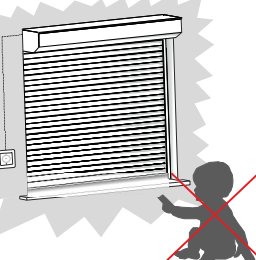
En effectuant les opérations d'entretien, respecter les règles suivantes:

1. Les opérations d'entretien doivent être effectuées lorsque le volet roulant est immobilisé. A cet effet, l'idéal est de le débrancher le temps de ces opérations.
2. Ne pas utiliser d'outils tranchants et abrasifs pour nettoyer le volet roulant.
3. Laver la surface du volet à l'eau tiède avec du détergent doux d'un pH neutre, à une température n'étant de préférence pas inférieure à +10°C.

ATTENTION – les détergents et les substances corrosives peuvent endommager ou décolorer la couche de laque

L'endommagement dû aux conditions météorologiques ou à une usure normale ne peut pas être l'objet d'une réclamation. L'usure de la couche de laque du tablier est considérée comme normale après environ 300 cycles où de petites rayures peuvent apparaître.

En cas de modifications effectuées librement sur le volet avec l'entraînement électrique il est nécessaire de faire des réglages des limiteurs de course et de corriger éventuellement le nombre d'ailerons dans le tablier.

 <p>S'assurer que dans la zone du fonctionnement du volet roulant il n'y a personne ni aucun objet empêchant son utilisation.</p>	 <p>En aucun cas n'alourdir le volet roulant – cela provoque directement son endommagement.</p>	 <p>Il est interdit de faire glisser ou soulever le volet roulant avec les mains ou avec un outil. Cela peut provoquer directement l'endommagement du volet. Cela concerne des volets roulants motorisés.</p>
 <p>En période de gel et de chutes de neige, le volet peut être givré. Le cas échéant ne pas tenter d'ouvrir/fermer le volet. Il n'est possible d'utiliser le volet roulant qu'après avoir enlevé la glace.</p>	 <p>Seules les personnes autorisées peuvent commander le volet roulant. Il est interdit aux enfants de jouer avec la télécommande ou l'interrupteur. Garder la télécommande hors de la portée des enfants.</p>	